

Image not found or type unknown



Que se passe-t-il lorsque le salarié ne prend pas ses congés payés ?

publié le **02/08/2012**, vu **790 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Si l'employeur ne parvient pas à assurer le départ en vacances de ses salariés avant la fin de la période de congés payés, il doit l'indemniser de ce préjudice. A l'inverse, si le salarié ne part pas en vacances pour une raison indépendante de l'employeur, ses congés sont en principe perdus et il ne peut prétendre à une quelconque indemnisation.

[Lire l'article](#)